

Question écrite du 20 septembre 2021 de M. Pierre-Yves Bosshard: «Quels sont les revenus de la taxe professionnelle en Ville de Genève?»

Le projet de budget de la Ville de Genève déposé ce jour par le Conseil administratif pour l'exercice 2022 prévoit pour la taxe professionnelle une production attendue de 106 millions de francs sur la base des années 2019 et 2020 (cf. projet de budget 2022 dans la proposition PR-1470, p.16).

Dans une réponse du 18 février 2015 à la question écrite QE-409 des conseillers municipaux Natacha Buffet-Desfayes et Adrien Genecand, le Conseil administratif avait détaillé les revenus de la taxe professionnelle par secteurs d'activité pour l'année 2013.

Il en résultait notamment que 55% du produit de cette taxe était fourni par le groupe des banques et sociétés financières, 15% par le groupe des sociétés de base et de services intergroupes, 11% par d'autres sociétés et 5% par l'horlogerie et la bijouterie, le groupe alimentation n'apportant que 1% du revenu de la taxe.

Le Conseil administratif indiquait aussi que 3% des contribuables (grandes sociétés) payaient 80% du montant des revenus de la taxe en 2013.

En vue des débats futurs au sein de notre Conseil comme plus largement, il est essentiel de pouvoir disposer de données fiables et sûres. C'est pourquoi je pose au Conseil administratif les questions suivantes:

- le Conseil administratif peut-il transmettre au Conseil municipal la répartition des revenus de la taxe professionnelle par groupe d'activités pour l'année 2020?
- Le Conseil administratif peut-il indiquer l'évolution des revenus depuis 2013 et si les proportions annoncées en 2015 sont toujours d'actualité, en particulier si environ 3% des contribuables (grandes sociétés) paient toujours environ 80% du revenu de la taxe?